



31 rue Gauthey
75017 Paris

01 42 28 50 38

scuf.omnisports@free.fr

Procès-Verbal de la 133^{ème} Assemblée Générale du SCUF du 17 décembre 2020

La 133^{ème} Assemblée Générale de notre association s'est déroulée le 17 décembre 2020 au Centre Sportif Max Rousié - 30 rue André Bréchet - 75017 Paris.

L'Association ne disposant pas des moyens techniques permettant aux adhérents en âge de voter de participer et de voter à distance, autrement que par procuration, la présence de tous était requise dans le respect des règles sanitaires.

Les participants ont pu constater que ces règles étaient parfaitement respectées, une distance de plus d'un mètre séparant chaque siège latéralement et chaque rangée.

Sont présents 23 membres selon feuille de présence jointe.
Sont représentés 132 membres.

L'assemblée pouvant légalement délibérer, elle a commencé à 18 heures 30, sous la Présidence de Lionel Busson qui rappelle que quatre points sont à l'ordre du jour de cette assemblée :

- 1) Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de notre Association du 16 janvier 2020.**
- 2) Approbation de l'acquisition d'un bien situé au 55, rue Navier - 75017 Paris, destiné à devenir le futur siège social de l'Association.**
- 3) Approbation du prêt bancaire nécessaire aux travaux d'aménagement du bien situé au 55, rue Navier - 75017 Paris, destiné à devenir le futur siège social de l'association.**
- 4) Questions diverses (sans vote).**

Le Président rappelle que l'un de nos adhérents, Monsieur Jean-Pierre Banzet, est décédé le 17 janvier 2018. Le SCUF a été institué légataire universel de ses biens, dont un appartement situé rue de la Chine à Paris (75020). Monsieur Banzet avait fait le vœu que les biens qu'il léguait à l'association servent à enrichir l'actif de l'Association. L'appartement de la rue de la Chine ayant été vendu, le produit de la vente figure à l'actif de nos comptes. Conformément aux volontés du défunt, le Conseil d'Administration a autorisé le Président à créer une Commission « Siège social » qui a cherché le local correspondant au mieux à nos besoins et correspondant au produit de la vente.

La Commission « Siège social » évoquée plus haut a proposé au Conseil d'Administration un projet de rénovation du bien évoqué plus haut. L'acquisition étant financée, pour partie par le produit de la vente de l'appartement de Monsieur Banzet, un prêt bancaire est nécessaire pour payer le solde des frais d'acquisition, les travaux nécessaires pour le remettre en état. En effet, le bien que nous envisageons d'acquérir a subi un incendie. L'indemnisation de l'assurance a permis de rendre un local brut, reste maintenant à financer les travaux d'aménagement et d'équipement.

Après discussion sur les différents points, le Président met au vote les résolutions.

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du procès-verbal de l'Assemblée générale du 16 janvier 2020, l'approuve sans modification.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, et sous réserve de l'obtention auprès de la Société Générale ou de toute autre banque (prêt d'un montant maximal de 200.000 €) autorise le Président à signer seul (ou à déléguer la signature) tout compromis ou toute promesse d'acquisition pour un bien situé 55, rue Navier - 75017 Paris, comprenant un local en rez-de-chaussée et d'une cave en sous-sol, ce bien étant destiné à devenir le siège social du SCUF. L'acquisition sera réalisée à un prix maximum de 360.000 € augmenté des frais d'intermédiation de 26.250€ et des frais d'acquisition. En tout état de cause, tout compromis ou toute promesse sera soumis aux conditions suspensives de droit commun, mais aussi, pour ce qui concerne le SCUF, aux procédures administratives relevant de sa reconnaissance d'utilité publique, notamment pour l'obtention du prêt.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, autorise le Président à contracter seul (ou à déléguer) un prêt d'un montant maximal de 200.000 € auprès de la Société Générale ou de toute autre banque pour l'acquisition d'un bien situé 55, rue Navier - 75017 Paris, comprenant un local en rez-de-chaussée et d'une cave en sous-sol, ce bien étant destiné à devenir le siège social du SCUF. En tout état de cause, cette acquisition sera soumise aux conditions suspensives de droit commun, mais aussi, pour ce qui concerne le SCUF, à l'accord des autorités administratives, accord nécessaire au regard de notre statut d'association reconnue d'utilité publique

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

Abordant le point des questions diverses, le Président demande à l'Assemblée s'il quelqu'un souhaite prendre la parole.

Un des membres de la Section Natation prend la parole pour s'étonner que, dans la situation sanitaire actuelle, le club n'ait pas pris de mesure pour indemniser ses membres. Il fait remarquer que depuis le mois de mars dernier, les bassins étant fermés de façon presque continue, un de ses enfants n'a pas pu nager. Il fait remarquer que d'autres Clubs Sportifs (par exemple le PSG où est adhérent un de ses autres enfants) ont pris des mesures d'indemnisations montrant ainsi que les adhérents sont au centre de leurs attentions. Il remet également en cause la communication qu'il juge défailante et s'interroge sur le manque de réactivité des Dirigeants, tout en saluant leur action bénévole.

Le Président convient que notre communication n'a pas été optimale et qu'on va s'employer à l'améliorer. Il précise que la situation est différente d'une section à une autre, les impacts de la crise sanitaire n'étant pas les mêmes selon le type de sport et d'installation sportive.

Il rappelle qu'une Association ne propose pas de services marchands et qu'être adhérent d'une association n'est pas la même chose que d'être un client qui paye une prestation.

S'agissant de la situation particulière de la section Natation, il rappelle à l'Assemblée que cette section a connu des moments particuliers à la suite de la fusion entre le SCUF et le SC9, notamment dus à des difficultés dans la direction de la section.

Heureusement, au début de la saison sportive 2020-2021, une quinzaine de bénévoles ont répondu positivement au sondage du Club et veulent s'impliquer dans la vie de la Section, deux d'entre eux occupant les fonctions de Vice-Président et de Secrétaire Général de la section. Un nouveau Bureau a été constitué et une newsletter a été diffusée, qui marque le début d'une nouvelle politique de communication.

Enfin, il rappelle que le Comité National Olympique et Sportif Français tout comme la Fédération Française de la Natation ont validé la position des clubs sportifs amateurs en ce qu'ils ne sont pas obligés de rembourser les cotisations.

Le Secrétaire Général rappelle que, l'Association a décidé de maintenir le salaire de tous les éducateurs à 100%. En effet, il y a une forte compétition entre les clubs pour attirer les meilleurs éducateurs. En maintenant leur salaire, le Club s'est attaché à les fidéliser pour préparer au mieux la reprise des activités et, plus largement, l'avenir du Club.

Le Trésorier ajoute que le maintien de ces salaires a été une réelle charge pour le Club, car les mesures prises par le Gouvernement étaient loin de couvrir ce maintien de salaire à 100%.

Le Président ajoute que, si la communication n'a pas été optimale, de nombreuses initiatives ont été prises dans beaucoup de Sections pour proposer des activités alternatives. Il précise enfin que si la situation sanitaire devait perdurer en 2021, un geste envers les adhérents pourrait être envisagé, lorsque le bilan financier de la saison 2020-2021 sera établi.

Un autre membre de la section Natation, apporte son soutien au premier adhérent ayant évoqué ce point et confirme qu'il a été particulièrement difficile pour les nageurs de traverser cette crise sanitaire sans pouvoir nager. Il remarque l'implication des bénévoles qu'il remercie et comprend que la fidélisation des éducateurs par leur maintien de salaire était une bonne décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion a pris fin à 19 h 10.



José DEGLI ESPOSTI | Secrétaire Général du **SCUF**